



21DIALOGUES21

Une déclaration sur la diversité culturelle au lendemain du 11 septembre 2001

CULTURE

La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle a été adoptée à l'unanimité dans un contexte très particulier. C'était au lendemain des événements du 11 septembre 2001, et la Conférence générale de l'UNESCO, qui se réunissait alors pour sa 31e session, était la première réunion de niveau ministériel à se tenir après ces événements terribles. Ce fut l'occasion pour les États de réaffirmer leur conviction que le dialogue interculturel constitue le meilleur gage pour la paix, et de rejeter catégoriquement la thèse de conflits inéluctables de cultures et de civilisations. Un instrument d'une telle envergure constitue une première pour la communauté internationale. Il érige la diversité culturelle au rang de « patrimoine commun de l'humanité », « aussi nécessaire pour le genre humain que la biodiversité dans l'ordre du vivant », et fait de sa défense un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine.